

## Règlement du concours

---

**Article 1 : Le promoteur du concours :** Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) en partenariat avec le journal *Le Soleil* sont les promoteurs du concours : « **La Semaine de la navigation et de la relève maritime : Le concours** »

### **Article 2 : Modalités de participation au concours**

#### **2.1. Présentation du concours**

Le concours prend la forme d'un Quiz. Deux questions sont proposées à chaque parution dans un encadré d'un quart de page associé à *La Semaine de la navigation et de la relève maritime*. Les lecteurs du journal *Le Soleil* ou les visiteurs du site Internet de la Semaine ([www.avsl.qc.ca/semaine](http://www.avsl.qc.ca/semaine)) seront invités à se rendre sur le site Internet de certains partenaires de l'événement dûment identifiés lors de la parution, afin de découvrir des indices ou des réponses aux questions. Les questions cibleront des thèmes présentés durant la Semaine de la navigation et de la relève maritime, soit :

- 1- La navigation et l'entretien des navires ;
- 2- Les métiers à terre ;
- 3- Les différents domaines de navigation ;
- 4- Environnement et culture.

#### **2.2. Comment participer ?**

Les lecteurs du journal *Le Soleil* devront remplir le coupon-réponse papier à découper dans le journal. Les visiteurs du site Internet des AVSL devront compléter le coupon-réponse disponible sur le site de la Semaine sous l'onglet *Concours*, en format PDF. Le 10 septembre, les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants ayant acheminé des coupons-réponses présentant des énoncés exacts (deux réponses exactes sur deux). Seul un coupon-réponse papier issu du journal *Le Soleil* ou un coupon-réponse imprimé à partir du PDF, issu du site des AVSL sera considéré comme valide pour ce concours. Aucune réponse communiquée par téléphone ne sera acceptée.

Le **coupon-réponse** doit être envoyé à l'adresse suivante :

**Le journal Le Soleil**  
Concours Semaine de la navigation  
Case postale 15 170  
Québec (Québec), G1K 9J1

**Dépôt des coupons-réponses :** Vous pouvez aussi déposer vos coupons-réponses, en personne, au bureau du journal *Le Soleil*, 310, boul. Charest Est, 3<sup>e</sup> étage.

##### **2.2.1. Procédure de participation en ligne (site des AVSL)**

Les AVSL mettront en ligne, sous l'onglet *Concours* de la page Internet de la Semaine de la navigation et de la relève maritime (<http://www.avsl.qc.ca/semaine.html>), le coupon-réponse, le présent règlement, les questions parues dans le journal *Le Soleil* et des références permettant de

trouver les réponses. Ainsi, des participants, non abonnés au journal Le Soleil, pourront participer au concours en remplissant un coupon-réponse disponible en format PDF.

### **2.3. Catégories du concours**

**2.3.1. Catégorie Grand public - adulte** : constituée d'un public de 18 ans et plus ;

**2.3.2. Catégorie Jeunesse - famille** : constituée d'un public âgé de 12 à 17 ans inclusivement et, selon l'activité, le cas échéant, de leur parents (par exemple, la visite d'un pétrolier nécessite la présence d'au moins un adulte pour 3 enfants). Cependant, pour être éligible, un coupon-réponse de cette catégorie doit être rempli par un jeune de 12 à 17 ans.

### **2.4. Période du concours**

Le concours débutera le **mercredi 27 août 2008** (1<sup>ère</sup> parution) et prendra fin lors du tirage du prix prestige le **15 septembre**. Les réponses doivent être acheminées avant le **10 septembre 2008**. Le sceau de la poste pour les envois par papier.

En tout, **quatre parutions** seront produites. Des 1<sup>er</sup> prix et des prix secondaires sont associés à chaque parution et ce, pour chacune des deux catégories. On comptera donc une parution le **mercredi 27 août**, une le **dimanche 31 août**, une le **mercredi 3 septembre** et une le **7 septembre 2008**. Le tirage pour les 4 parutions aura lieu le **10 septembre 2008**.

Le gagnant du **prix prestige** (Séjour pour 4 personnes à l'Île aux Lièvres) sera révélé par tirage au sort parmi l'ensemble des bulletins de participation reçus dont les réponses s'avèreront exactes. Ce tirage final aura lieu le **15 septembre**, lors du **lancement de la Semaine de la navigation et de la relève maritime**. Les gagnants de 1<sup>er</sup> prix ou de prix secondaire seront également éligibles pour le tirage du prix prestige.

## **Article 3 : Conditions de participation et d'admissibilité**

### **3.1. Conditions générales**

- 3.1.1 Le concours est ouvert à tous les résidents canadiens. Sont exclus les administrateurs et les employés des Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL), les employés du journal Le Soleil, et leurs familles proches respectives.
- 3.1.2 Les participants doivent avoir entre 12 et 17 ans pour participer à la catégorie Jeunesse et être âgés d'au moins 18 ans pour la catégorie Grand Public.
- 3.1.3 Les coupons-réponses doivent être acheminés (selon le cachet de la poste), **au plus tard, le 10 septembre 2008**. Les coupons-réponses qui ne respecteront pas ce délai seront écartés du tirage. Le timbre de la poste ou la date d'entrée en fait foi.
- 3.1.4 Seul un coupon-réponse complet sera éligible pour le tirage. Un coupon-réponse complet doit réunir l'information suivante :
  - Le nom et le prénom du participant ;
  - La catégorie dans laquelle il s'inscrit ;
  - Les coordonnées: numéro de téléphone, adresse;
  - Les réponses aux deux questions : ces dernières devront être exactes.
- 3.1.5 Chaque participant atteste être l'auteur des réponses soumises.

- 3.1.6 Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine ou d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.
- 3.1.7 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 3.1.8 Certains prix ne peuvent être utilisés qu'à des heures et sur des lieux précis, déterminés par le responsable du concours (AVSL) et ses partenaires. Le gagnant doit se conformer aux horaires et aux lieux fixés par ces derniers.
- 3.1.9 Tous les prix, sauf lors de mentions explicites, sont non monnayables, non échangeables, non négociables et non transférables.
- 3.1.10 Chaque gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou son image, notamment sa photo et/ou sa voix soient utilisées à des fins publicitaires relatives à ce concours et ce, sans rémunération.
- 3.1.11 En s'inscrivant au concours, le participant accepte le présent règlement.

#### ***Article 4 : Mode d'attribution des prix***

##### ***4.1. Adhésion au règlement du concours et acceptation des prix***

Avant d'accepter leur prix, tous les gagnants doivent signer une déclaration confirmant leur adhésion au règlement du concours et l'acceptation du prix qui leur est attribué, libérant les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL), le journal Le Soleil et les commanditaires du concours, de toute responsabilité qui pourrait résulter de l'attribution ou de l'utilisation du prix. Dans l'éventualité où un mineur serait déclaré gagnant (catégorie Jeunesse), la déclaration devra être signée par l'un de ses parents ou par son tuteur légal.

##### ***4.2. Participation maximale***

Les participants ne peuvent déposer **qu'un seul coupon-réponse** par personne, par parution. Une même personne ne peut gagner plus d'un prix, à l'exception de la possibilité de gagner le prix prestige. Cependant, 4 participations via 4 coupons-réponses donnent donc 4 chances de gagner des prix variés dont le prix prestige.

##### ***4.3. Les gagnants du concours***

Seuls les participants sélectionnés (gagnants) seront contactés.

#### 4.3.1. Le dévoilement des gagnants

Les noms des gagnants du prix prestige et des autres prix seront affichés sur le site internet de la Semaine de la navigation et de la relève maritime, et l'attribution des prix fera l'objet d'une annonce dans le journal Le Soleil.

Les gagnants du concours seront directement informés, après le tirage, par un représentant des AVSL ou du journal Le Soleil.

#### 4.3.2. La réclamation des prix

Les gagnants seront invités à recevoir leur prix lors du dévoilement des gagnants à l'ouverture de la Semaine de la navigation le lundi 15 septembre 2008, au Pont de parade du NCSM MONTCALM, situé au 170, rue, à Dalhousie, Port de Québec. Dans le cas d'une incapacité à se rendre sur place, à cette date, les gagnants pourront également obtenir leur prix au bureau des AVSL situé au 870, avenue de Salaberry, bureau 102, à Québec, à partir du lendemain de leur contact téléphonique avec un responsable des AVSL ou du journal Le Soleil, et selon la disponibilité de ces derniers. Le gagnant qui désire se prévaloir de cette possibilité devra prendre rendez-vous en ce sens.

Cependant, des conditions de réclamation prévalent pour le **prix prestige**. Les AVSL souhaitent organiser une remise du **prix prestige** durant le lancement officiel de La Semaine de la navigation et de la relève maritime, soit le 15 septembre, sur le site où se déroulera l'événement, soit le NCSM MONTCALM, situé au 170, rue Dalhousie, à Québec. Le gagnant ou son représentant dûment désigné devra donc se rendre sur place pour obtenir ce prix.

##### 4.3.2.1. Dates possibles de récupération des prix pour les gagnants du concours

De façon précise, le tableau suivant indique les dates de réclamation possible des prix pour chacun des tirages

		Tirage régulier du 10 septembre - 4 parutions	Prix prestige - Tirage du 15 septembre
Catégorie Grand public - adulte	Prestige		Le 15 septembre  NCSM MONTCALM, 170, rue Dalhousie, Port de Québec
	1 <sup>er</sup> prix	À partir du 11 septembre	
	prix secondaire	À partir du 11 septembre	
Catégorie Jeunesse - famille			
	1 <sup>er</sup> prix	À partir du 11 septembre	
	prix secondaire	À partir du 11 septembre	

## **Article 5. Description des prix**

### **5.1. Nombre et valeur des prix à gagner dans le cadre du concours**

Au total, 29 prix seront décernés pour une valeur totale estimée à près de 2 000\$.

### **5.2. Description des prix par catégorie**

#### **5.2.1. Prestige : Toute catégorie (1 gagnant) :**

- 1 gagnant pour l'ensemble du concours - tirage protocolaire le 15 septembre 2008

**Description :** 1 séjour pour 4 personnes (4 adultes ou 2 adultes et deux enfants) sur l'Île aux Lièvres. L'hébergement prévu est en maisonnette sur l'île et comprend également la traversée en bateau pour une valeur totale de plus de 500\$. Le gagnant et ses invités devront se conformer aux dates et aux autres conditions d'accessibilité de l'île telles qu'identifiées sur le site Internet : <http://www.duветnor.com> et un livre « *Du Kayak au Cargo, Un fleuve pour tous !* » offert par les AVSL.

Ce prix doit être réclamé avant la fin de la saison 2009. La saison d'hébergement touristique 2009 s'étendant du 12 juin au 19 septembre. La réservation pour le séjour doit être faite, auprès de la Société Duvetnor au (418) 867-1660.

#### **5.2.2. Prix catégorie Grand public - adultes (12 gagnants) :**

**1<sup>er</sup> prix :** 6 gagnants au total pour 4 parutions

##### **Parution 1 et 2: Visites d'un pétrolier d'Euronav - Ultramar**

**Description :** 2 visites guidées et commentées d'un pétrolier d'Euronav, pour 4 personnes. Un Guide-accompagnateur leur fera découvrir la vie à bord d'un pétrolier.

Ces prix devront être utilisés durant la Semaine de la navigation et de la relève maritime. En raison de contraintes de planification et d'accessibilité au pétrolier au terminal d'Ultramar à Saint-Romuald, les dates et heures de visites ne seront connues que lors du tirage. Celles-ci seront communiquées aux gagnants. Étant donné les contraintes possibles d'horaire, ces prix peuvent être transférés à un proche, mais demeurent non monnayables et non échangeables. Les gagnants devront se rendre, par leur propre moyen, au terminal d'Ultramar. La visite durera approximativement 1 heure.

##### **Parution 3 et 4: Excursions sur la goélette La Marie-Clarisse - Port de Québec**

**Description :** 4 excursions pour 5 personnes à bord de la goélette La Marie-Clarisse.

Ces prix devront être utilisés durant la Semaine de la navigation et de la relève maritime, soit le 17 septembre. Étant donné les contraintes possibles d'horaire, ces prix peuvent être transférés à un proche, mais demeurent non monnayables et non échangeables.

**Prix secondaires:** 8 gagnants au total pour 4 parutions, soit deux par parution

**Description :** sélection de livres, revues, cartes ou abonnement:

- 4 livres « À la découverte du Saint-Laurent » ;
- Un abonnement d'un an à « Maritime Magazine » ;
- Un abonnement d'un an à « L'Escale Nautique » ;
- Un abonnement d'un an à « Géo Plein air » ;
- Un abonnement d'un an à « Nature Sauvage ».

**5.2.3. Catégorie Jeunesse - famille 12 à 17 ans (14 gagnants) :**

**1<sup>er</sup> prix : 6 gagnants au total pour 4 parutions**

**Prix Catégorie Jeunesse - famille 12 à 17 ans (14 gagnants) :**

**1<sup>er</sup> prix : 6 gagnants au total pour 4 parutions**

**Parutions 1 et 2 : Visites d'un pétrolier d'Euronav - Ultramar**

**Description :** 2 visites guidées et commentées d'un pétrolier d'Euronav, pour 4 personnes (au moins 1 adulte). Les gagnants seront jumelés à d'autres personnes qui constitueront un petit groupe de 8 à 10 personnes. Un Guide-accompagnateur leur fera découvrir la vie à bord d'un pétrolier.

Ces prix **devront être utilisés durant la Semaine de la navigation et de la relève maritime**. En raison de contraintes de planification et d'accessibilité aux pétroliers au terminal d'Ultramar à Saint-Romuald, les dates et heures de visites ne seront connues que lors du tirage. Celles-ci seront communiquées aux gagnants. Étant donné les contraintes possibles d'horaire, ces prix **peuvent être transférés à un proche**, mais demeurent non monnayables et non échangeables. Les gagnants devront se rendre, par leur propre moyen, au terminal d'Ultramar.

**Parutions 3 et 4 : Visites du simulateur de pilotage - Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent**

**Description :** 4 visites guidées et commentées (2 par parution) du simulateur de pilotage au Centre de simulation et d'expertise maritime, pour deux personnes.

Ces prix devront être utilisés le mardi 16 septembre 2008 à 15 heures, durant la Semaine de la navigation et de la relève maritime. Étant donné les contraintes d'horaire, ces prix **peuvent être transférés**, mais demeurent non monnayables et non échangeables. Les gagnants devront se rendre, par leur propre moyen, au Centre de simulation et d'expertise maritime.

**Prix secondaires : 8 gagnants au total soit deux par parution**

**Description :** 8 Passeports quotidiens pour 4 personnes au Parc Aquarium du Québec. Ces passeports sont valides jusqu'au 19 août 2009.